

Fiche 5 : Financement pérenne et soutien au fonctionnement

La convention pluri-annuelle, une garantie de stabilité

Le soutien au fonctionnement et la mise en place de financements pluriannuels constituent des leviers essentiels pour garantir la stabilité et le développement des structures des arts du cirque. Contrairement aux financements ponctuels ou liés à des appels à projets, ces dispositifs offrent une visibilité à long terme qui permet aux structures d'organiser leurs activités avec sérénité et ambition, et éviter la sur-administration liée aux appels à projets.

En sécurisant leurs ressources, les financements pluriannuels réduisent la précarité économique des compagnies et écoles de cirque, leur permettant de se concentrer sur leur mission artistique et pédagogique. De plus, ils allègent la charge administrative liée à la multiplication des demandes de subventions, libérant ainsi du temps pour la création et l'innovation.

Un modèle de développement durable

Enfin, ces soutiens favorisent une relation de confiance entre les structures et les collectivités, en inscrivant l'action culturelle dans une dynamique pérenne et ancrée localement. Ce modèle garantit un impact durable sur le territoire, en renforçant l'accès à la culture pour tous et en consolidant l'écosystème circassien.

En complément des aides financières directes, d'autres formes de soutiens peuvent être mises en place par les municipalités pour accompagner efficacement les structures circassiennes. Ces modalités, souvent complémentaires, permettent de sécuriser leur fonctionnement tout en ayant un effet levier significatif.

Des aides financières indirectes

Les structures des arts du cirque, souvent itinérantes ou basées dans des lieux atypiques (chapiteaux, espaces extérieurs), nécessitent une consommation énergétique adaptée pour l'éclairage, le chauffage et une gestion du matériel spécifique. La prise en charge totale ou partielle de ces coûts par les municipalités constitue une aide concrète et précieuse : elle permet aux structures de réduire leurs charges fixes, leur offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour investir dans leurs activités artistiques, pédagogiques et sociales.

PROPOSITIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

- **Privilégier les conventionnements pluriannuels d'objectifs ;**
- **Soutenir le fonctionnement de la structure** pour offrir un cadre sécurisé nécessaire au déploiement de ses activités ;
- **Limitier la sur-administration engendrée par le recours aux appels à projets**, afin de concentrer l'utilisation des financements sur le cœur d'activité ;
- **Proposer les modalités de prise en charge par la municipalité des fluides** (par exemple, plafonnement à un certain montant ou pourcentage) ;
- **Permettre aux structures d'utiliser des locaux municipaux** dotés de fluides déjà pris en charge par la municipalité ;
- **Proposer un accompagnement pour l'installation de dispositifs économes en énergie** (éclairage LED, systèmes de chauffage écologiques, etc.) ou pour l'accès à des tarifs préférentiels auprès de fournisseurs d'énergie ;
- **Faciliter les raccordements spécifiques aux réseaux électriques** en prenant à leur charge les frais d'installation ou en fournissant des solutions temporaires (groupes électrogènes, bornes électriques mobiles) ;
- **Aider à l'acquisition et l'entretien du matériel** et favoriser la mise à disposition de certains équipements : La prise en charge de l'entretien des équipements spécifiques (agrès, tissus, chapiteaux) et la mise à disposition ponctuelle de matériels techniques et scéniques permettent de réduire les coûts fixes des structures ;
- **Privilégier la mise à disposition de locaux** pour les activités régulières des structures, formations, répétitions ou événements publics, accueil de professionnels en entraînement ;
- **Intégrer les actions des structures dans les outils de communication municipaux** (site internet, affichages, réseaux sociaux) pour accroître leur visibilité auprès des habitants ;
- **Inclure les projets des structures dans les bilans d'action municipale** et les apports en nature pour reconnaître et soutenir publiquement leur contribution à la vie culturelle locale.

ARGUMENTS CLÉS

- **Effet levier et sécurisation** : Les modalités de soutien complémentaires permettent de réduire les coûts fixes et les incertitudes financières des structures ;
- **Impact durable** : La mise à disposition de ressources (locaux, matériel) et la simplification administrative favorisent un fonctionnement pérenne ;
- **Visibilité accrue** : Le soutien en communication et la valorisation publique renforcent l'ancrage des structures dans la vie locale ;
- **Réduction de la sur-administration** : l'allègement de la charge administrative libère du temps pour les activités artistiques et pédagogiques et assure une meilleure efficacité des ressources ;
- **Dynamisme culturel** : Ces mesures contribuent à ancrer une offre circassienne vivante et accessible à tous les publics sur le territoire.